



Conférence de Presse du 8 octobre 2013

Il y a 4 ans, notre association attirait l'attention des médias et lançait une alerte sur les risques liés à la prolifération des gravières en Basse Ariège, qu'autorisait la modification du Schéma Départemental de Carrières 09.

Nous annonçons qu'elle permettait l'exploitation sans limite des graves alluvionnaires :

- sur de très grandes surfaces,
- sur de très grandes profondeurs,
- mettant systématiquement à jour et en danger la grande nappe phréatique d'accompagnement de l'Ariège,
- transformant définitivement la plaine alluviale fertile de Montaut-Saverdun, en une longue théorie de lacs, inutiles et coûteux à entretenir, exposant la nappe à l'évaporation et aux pollutions directes.

4 ans plus tard notre alerte c'est transformé en triste réalité. Les surfaces autorisées ont explosées, portant à près de 1000 hectares les terres sacrifiées. Les 4 grands carriers de Midi Pyrénées (Colas Siadoux, Midi Pyrénées Granulats, Mallet et Denjean-Cemex) sont aujourd'hui tous présents sur le secteur avec des gravières :

- qui sont passées de 30 à 50 hectares en moyenne à près de 200 hectares chacune,
- qui sont autorisées à prélever 4 millions de tonnes de graves par an alors que nos besoins départementaux et limitrophes ne dépassent pas 1 million de tonnes,
- sur des profondeurs moyennes de 15 m mettant effectivement à jour la nappe phréatique.

Aujourd'hui, c'est à une nouvelle alerte que nous vous convions. Dans ses dernières autorisations le Préfet a autorisé, et il encourage dans son nouveau SDC09, le remblaiement des carrières alluvionnaires avec des matériaux dits « inertes », issus du BTP principalement. Deux carriers sont d'ores et déjà autorisés sur de très grandes surfaces pour ces enfouissements, Denjean granulats et Société Mallet (près de 90 hectares à eux deux). L'objectif étant, après avoir creusé sur 15 m de profondeur, de restituer des terres « à niveau » et exploitables.

Ce faisant il fait courir un nouveau risque, plus grave encore à la grande nappe de Basse Ariège, réserve d'eau essentielle des générations à venir :

- nous sommes sur des matériaux dont l'appellation « inerte » est inadéquate. Pour preuve, l'autorisation Denjean porte en annexe les quantités maximales de produits toxiques et métaux lourds « acceptables » dans ces déchets. On pourra ainsi y retrouver : des BTEX, des PCB, des HAP, de l'arsenic, du mercure, du zinc etc... tous produits « inoffensifs » bien connus. Certes, direz vous, mais en quantités si faibles ! quelques milligrammes par kilos de matière,
- sauf que nous parlons ici de quantités considérables, c'est en dizaines de millions de tonnes qu'il faut chiffrer les remblais et donc multiplier par des milliards de milligrammes les toxiques autorisés. A l'arrivée, pour les HAP par exemple (hydrocarbures polycycliques aromatiques) cela pourrait donner plus d'une tonne 1/4 de cette horreur dans la nappe, dix tonnes pour les hydrocarbures, etc...
- sur de telles quantités enfouies directement dans la nappe, qui peut garantir la qualité des contrôles nécessaires ou gommer les risques « d'accidents » ? Sans mettre en cause leur bonne foi, pas plus le Préfet que les exploitants.
- l'objectif de 70% de valorisation matière des déchets du BTP introduit par la directive cadre sur les déchets ne pourra être atteint avec de telles pratiques, pas plus que celui de restituer des terrains compatibles avec une utilisation agricole,
- enfin, les quantités nécessaires pour remblayer seront telles qu'elles dépassent et de très loin le gisement de déchets « inertes » du département. Sans le dire ouvertement, le Préfet à pris la décision de faire du département de l'Ariège la poubelle des déchets du BTP de Midi Pyrénées (et peut être au-delà), au moment même où le Conseil Général doit initier son plan départemental de gestion de ces types de déchets.

C'est inacceptable. Dans l'attente du Schéma départemental de gestion des déchets du BTP, nous attendons de Madame la Préfète de l'Ariège un moratoire immédiat sur ces pratiques.